PERSONAL BRANDING

- Mes objectifs personnels et professionnels en devenant rédacteur web sont :
 - De bien satisfaire mes clients tout en me satisfaisant moi-même
- Mes vision en tant que rédacteur dans 3mois, 1 an et 5 ans est :
 Je n'ai pas de titre en tête mais je me vois davantage dans un rôle de généraliste que de spécialisé.
- Apres avoir fait le bilan, les connaissances et les compétences nécessaires dans mon carrière de rédacteur web sont : une bonne maitrise du français, la capacité à travailler seul, avoir de la curiosité, avoir une bonne culture web
- Le temps que je peux me consacré à cette activité est: plutôt partiel je pense
- Concernant le revenu, je dirais 20 à 30 € par article

- Personnellement, j'opterai pour une spécialisation en consultant SEO

Dans 10 ans ? Après des années d'économie, peut-être à la tête de mon propre entreprise

Mon premier positionnement est toujours de faire une comparaison, de savoir mes atouts et mes défauts afin de m'améliorer

TEXTBROKER

Inscription sur le site Texbroker

Et recherche d'une mission de rédaction rémunérée

STATUT FREELANCE DANS VOTRE PAYS

Les différents statuts que peut occuper un rédacteur web dans notre payssont :

Nombreux sont ceux qui désirent travailler à leur propre compte et ainsi devenir travailleur indépendant (freelance) à Madagascar, notamment dans le domaine du web où les opportunités sont nombreuses.

Il est indispensable pour un travailleur de disposer d'un statut juridique afin d'exercer légalement. Il pourra ainsi établir des contrats en bonne et due forme, facturer, et éventuellement contester devant les autorités compétentes en cas de litige ou d'escroquerie.

En premier lieu, il y à l'entreprise individuelle (EI) : l'entreprise et l'individu constituent une seule personne. C'est la démarche la plus facile et la moins imposée, mais il faut savoir que les avoirs professionnels et personnels sont solidaires. En cas de saisie judiciaire, vos affaires personnelles feront partie des bien concernés. L'entreprise individuelle n'a pas le droit de faire appel à un salarie.

Il y a par la suite la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU): à la différence de l'El, les biens de l'entreprise sont séparés de vos biens personnels. Vous êtes l'unique associé déclaré dans ce type d'entreprise et vous en serez reconnu comme gérant. Si vous étendez vos projets, vous avez la possibilité de recruter et de signer des contrats de travail, à la différence de l'entreprise individuelle. Il est facile avec ce statut de passer de freelance à chef d'entreprise.

Si vous n'êtes pas immatriculé auprès d'un centre fiscal, vous n'aurez aucun recours en cas d'abus, de vol ou d'arnaque, car vous n'êtes pas officiellement un travailleur (eh oui, vous travaillez au noir) et donc, vous n'avez aucune valeur légale sur le marché du travail et des offres de prestation. J'encourage toujours les freelances à payer les taxes. Avec les impôts synthétiques, on paie en un an l'équivalent d'un ou deux mois de taxes (IRSA et assimilés) pour les salariés.